

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt et un du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie MORIN, Maire.
Convocation : 13 mars 2014.

Présents : MM. Sylvie MORIN – Gérard TOMATIS – Bernard BRUNET – Bruno JAMBON – Dominique PASSOT – Patrick VIGNERON – Gérard Roger MÉZIAT-BELOUZE – Jean-Marie HUBERT.

Excusés : MM. Estelle MEYET – Alain PASSOT.

Démissionnaire : M. Cyril REVOLLAT-VEUILLET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie HUBERT.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2013, qui laisse apparaître les résultats suivants :

| <u>Exploitation</u> | <u>Prévu</u> | <u>Réalisé</u> |
|--------------------------------------|--------------|-------------------|
| Dépenses | 141 088.00 € | 103 222.46 € |
| Recettes | 141 088.00 € | 52 869.06 € |
| Résultat de l'exercice : déficit | | 50 353.40 € |
| Excédent antérieur reporté | | 45 880.00 € |
| Résultat à reporter : déficit | | 4 473.40 € |
| <u>Investissement</u> | <u>Prévu</u> | <u>Réalisé</u> |
| Dépenses | 241 106.00 € | 210 396.64 € |
| Recettes | 241 106.00 € | 198 093.50 € |
| Résultat de l'exercice : déficit | | 12 303.14 € |
| Excédent antérieur reporté | | 7 419.52 € |
| Résultat à reporter : déficit | | 4 883.62 € |

Les restes à réaliser s'élèvent à 6 000.00 € en dépenses.

Madame le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 et dit que le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 : - 4 473.40 €, est reporté en exploitation D 002.

Ce compte administratif 2013 a permis la réalisation des investissements suivants :

| | Dépenses | Subventions |
|---|--------------|-------------|
| Extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg – entrée nord | 168 036.17 € | 38 000.00 € |

B/ COMPTE DE GESTION : Madame le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2013. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2014 : Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2014 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Dépenses et recettes d'exploitation | 86 000.00 € |
| Dépenses et recettes d'investissement | 218 430.00 € |

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2014 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2013, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

| | Dépenses | Subventions |
|---|---------------------|--------------------|
| Frais de Notaire vigne Consorts DEPARDON | 812.89 € | |
| Aménagement aire de jeux | 26 687.49 € | |
| Equipements alarme incendie au Gîte + pose d'une borne incendie près de l'esplanade Mairie/Gîte | 5 804.95 € | |
| Nettoyeur haute pression | 219.00 € | |
| Matériel informatique et logiciels Secrétariat de Mairie | 4 257.56 € | |
| Colonne pour le Gîte | 310.96 € | |
| Illuminations + Equipements pour le Gîte + Equipements pour l'Ecole (loi PEILLON) | 1 521.19 € | |
| Gîte de groupes : fin de paiement | 4 428.75 € | |
| Ecole : rampe + changement revêtement de sol dans une classe | 6 914.14 € | |
| Ecole : raccordement au réseau d'assainissement collectif | 2 657.51 € | |
| Eglise : restauration du clocher | 197 810.81 € | 59 660.00 € |
| Mairie : accessibilité peinture sol | 227.24 € | |
| Logement Geoffroy : remplacement fenêtre de toit | 1 307.54 € | |
| Salle des Fêtes : déversoir toiture | 263.12 € | |
| TOTAL | 253 223.15 € | 59 660.00 € |

Ce Compte Administratif 2013 laisse apparaître les résultats suivants :

| <u>Fonctionnement</u> | <u>Prévu</u> | <u>Réalisé</u> |
|--------------------------------------|----------------|----------------------|
| Dépenses | 524 071.00 € | 336 227.88 € |
| Recettes | 524 071.00 € | 467 642.69 € |
| Résultat de l'exercice : excédent | | 131 414.81 € |
| Excédent antérieur reporté | | 72 297.62 € |
| Résultat à affecter | | 203 712.43 € |
| <u>Investissement</u> | <u>Prévu</u> | <u>Réalisé</u> |
| Dépenses | 1 142 791.00 € | 499 053.28 € |
| Recettes | 1 142 791.00 € | 522 893.07 € |
| Résultat de l'exercice : excédent | | 23 839.79 € |
| Excédent antérieur reporté | | - 95 835.79 € |
| Résultat à reporter : déficit | | - 71 996.00 € |

Les restes à réaliser s'élèvent à 86 500.00 € en dépenses et à 137 557.00 € en recettes.

Madame le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 et décide que l'excédent de 203 712.43 €, soit affecté comme suit :

- 96 000.00 € au compte R 1068 en investissement
- 107 712.43 € reporté en fonctionnement au compte 002.

B/ COMPTE DE GESTION : Madame le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2013. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2014 : Madame le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2014, qui s'équilibre de la manière suivante :

| | |
|--|--------------|
| Dépenses et Recettes de Fonctionnement | 557 350.00 € |
| Dépenses et Recettes d'Investissement | 604 344.00 € |

Ce Budget permettra la réalisation des investissements suivants :

- l'installation de jeux sur l'aire sise près du gîte
- le lancement des travaux à l'Eglise tranche conditionnelle 1 : toiture chœur et nef
- la réfection de la toiture du bâtiment de l'Ecole
- divers travaux dans des logements communaux et des bâtiments...

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2014 est adopté à l'unanimité.

3) TAUX D'IMPOSITION 2014

Madame le Maire expose que, compte-tenu de la fusion des Communautés de Communes, c'est le régime de la fiscalité unique professionnelle qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2014. Les Communes de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU et la Commune de CENVES, qui étaient sous le régime de la fiscalité additionnelle, ont perdu au 1^{er} janvier 2014 les ressources professionnelles. Quant à la part départementale de la taxe d'habitation, qui revenait à la Commune, elle a été transférée à la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Cette fusion engendre des conséquences fiscales. Aussi, un Comité de pilotage de la fusion a travaillé sur la mise en œuvre d'un mécanisme global de neutralisation de ces effets fiscaux indésirables, qui sera pour certaines Communes compensées par une attribution versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Ce jeu de transferts financiers par le biais d'une allocation compensatrice communale va garantir la neutralité financière pour l'EPCI, les Communes et les Syndicats, et la neutralité fiscale pour le contribuable « ménage », après accord à l'unanimité par le Conseil Communautaire. La Commune de CHIROUBLES percevra pour 2014 une allocation compensatrice s'élevant à 8 370.00 €

Madame le Maire propose ensuite d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Tenant compte de l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncier non bâti, pour l'exercice 2014, comme suit :

| | |
|---------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 16.26 % |
| - foncier bâti | 21.84 % |
| - foncier non bâti | 33.00 % |

Les bases d'imposition prévisionnelles 2014 par rapport aux bases effectives 2013 voient une augmentation de l'ordre de 7.5 % pour la taxe d'habitation et de 0.70 % et 0.61 % pour les taxes foncières.

4) BAIL COMMERCIAL DU CAFÉ RESTAURANT

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le bail commercial liant la Commune de CHIROUBLES et la SARL Le Chiroublon a été renouvelé le 1^{er} février 2011.

Le délai de trois ans prévu par la loi étant arrivé à échéance, il convient de procéder à la révision du loyer et ce, à compter du 1^{er} février 2014.

Après en avoir délibéré et après s'en être référé aux derniers indices du coût de la construction, le Conseil Municipal décide de fixer le montant annuel à la valeur locative des lieux, à la somme de 10 981.41 €.

5) LOCATIONS

Madame le Maire présente les situations des impayés enregistrées à ce jour pour les locations des logements communaux, à savoir :

- Café Restaurant : la Commune est en attente du versement de la somme de 8 589.87 € par le Liquidateur Judiciaire, correspondant aux loyers et charges jusqu'au 04 décembre 2013 ;
- Café Restaurant : les nouveaux acquéreurs du fonds de commerce depuis le 05 décembre 2013 ont fait savoir auprès du Trésorier, qu'ils ne leur étaient pas possibles d'honorer le règlement des loyers du fait qu'ils ne pouvaient commencer à exercer leur activité pour différentes raisons. La mise en place d'un échéancier leur sera soumise.
- Logement de la Poste : les locataires ont enfin mis un virement permanent en place et les sommes restant dues seront régularisées par leur employeur dès cette fin de mois.
- Logement Geoffroy : la locataire a fait part des difficultés de payer les loyers pour raison qu'elle est sans emploi et qu'elle est en attente d'une régularisation de son dossier par la Caisse d'Allocations Familiales.

II/ BÂTIMENTS

1) CAFÉ RESTAURANT

L'entreprise GUILLIN a réalisé le démontage de l'escalier en pierre menant de la cuisine au logement. D'autres aménagements sont évoqués afin de rendre la cuisine plus spacieuse et fonctionnelle mais l'exiguïté des locaux fait que les solutions sont compliquées à trouver ; des propositions doivent être fournies par les entreprises GUILLIN et CPS Climatic, qui prendront en compte les évacuations des eaux usées, le passage d'une gaine pour la hotte.... Il est également étudié la possibilité de changer les sanitaires de place, qui permettront l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les locataires procèdent actuellement au rafraîchissement des locaux et sollicitent l'autorisation de peindre les volets couleur paille ⇒ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2) ÉGLISE

Les travaux de la tranche ferme sont achevés. L'entreprise SMBR a purgé l'intérieur de l'édifice.

Après avis de l'Architecte Patrice SALÈS, il peut être procédé à la réouverture de l'Église ; la première tranche de travaux effectués ayant déjà bien assaini l'édifice. Le Conseil Municipal décide donc la réouverture de l'Église à compter du 06 avril 2014. Un gros nettoyage de l'intérieur doit être organisé avant de réinstaller le mobilier... Des bénévoles sont attendus le vendredi 04 avril après-midi et samedi 05 avril 2014 pour se faire. Les bancs et les statues ont été nettoyés par les paroissiens.

3) ÉCOLE

A/ TOITURE : Madame le Maire expose que le diagnostic amiante avant travaux, pour la réfection de la toiture, a dû être réalisé. Aussi, la société APAVE a-t-elle été mandatée pour effectuer cette mission chiffrée à 625.00 € HT + 80.00 € par prélèvement. Les prélèvements, effectués par le technicien sur le mastic de fenêtres de toit, l'isolant en place, l'enduit intérieur et extérieur ont révélés, après analyse, des résultats négatifs à l'amiante.

3 plis ont été réceptionnés suite à l'avis de publicité adressé à 7 entreprises de couverture – charpente. Ces propositions sont en cours d'analyse par l'Architecte Antoine BERNADAL.

B/ DIVERS : L'entreprise DESBOIS a réalisé les travaux de peinture de la rampe d'escaliers menant à la Cantine, de réfection des sanitaires de la Cantine et de peinture de la porte de cave de la Mairie.

II/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Le groupe de travail s'est réuni récemment et a statué sur quelques demandes de modifications de nomination des voies. Des désignations de voies et lieux sont cependant toujours en suspens : rue de Beaujeu ? rue de la Bascule ?... aire de jeux avec mention de « Marcourt » ?...

Le Conseil Municipal projette, dans un premier temps, d'envoyer un courrier à chaque administré leur signifiant la nouvelle adresse proposée.

2) TRAVAUX

Monsieur Bernard BRUNET communique le montant des crédits alloués par la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour les travaux de voirie 2014, soit :

- Investissement = 44 958.67 € TTC ;
- Fonctionnement = 3 936.00 € TTC.

Il présente ensuite le programme de voirie 2014 chiffré par Monsieur Jean-Claude BENAS, Conducteur des travaux à la CCSB, dont le montant total s'élève à 30 573.38 € TTC, à savoir :

- Voie communale près de la Chapelle St Roch : recalibrage de la voie avec enduit bicouche = 13 221.80 € TTC ;
- Voie communale n° 8 à « Chatenay » : enrochement de talus = 7 258.16 € TTC ;
- Reprise « eaux pluviales » au « Bourg » près de la Mairie = 3 061.10 € TTC ;
- Reprise « eaux pluviales » au « Bourg » en face de La Maison des Vignerons = 5 174.47 € TTC ou 7 032.31 € TTC (variante).

3) DIVERS

Madame Dominique PASSOT signale l'état particulièrement dangereux d'une portion de voie sise entre le Château De RAOUSSET et l'habitation de la famille TOMATIS ; le Conseil rappelle que cette voie est privée.

Monsieur Jean-Marie HUBERT avise également de la dégradation de la voie communale n° 13 près de son habitation à « Crozet ».

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Réuni le 20 mars dernier, il a été consacré à :

- l'examen et l'adoption des budgets primitifs 2014,
- l'attribution des compensations dérogatoires permettant une neutralité fiscale aux Communes, à la Communauté de Communes et aux contribuables sur l'ensemble du territoire,
- la fixation des taux d'imposition des taxes locales et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (stabilisée à 8 %) ;
- les programmes respectifs des 2 Communautés de Communes engagés voient leurs charges transférées à la nouvelle Communauté. Sont concernés, entre autres, la Maison de Santé Rurale intercommunale pluridisciplinaire de BEAUJEU, le site de « La Roche » à JULLIE, l'aide à l'habitat (extension des actions à tout le territoire), les marchés de mobilier standard pour la Médiathèque intercommunale de BELLEVILLE, Lybertec, vote des subventions aux associations,... ➤ dans l'ensemble, peu de choses sont remises en cause.

B/ COMMISSION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Une réunion programmée le 13 mars 2014 a été consacrée à la présentation du fonctionnement du SPANC communautaire (Val de Saône) : 2 personnes sont engagées pour effectuer les diagnostics et émettre les avis. Ces prestations font l'objet d'une taxe annuelle de 45.00 € par abonné. Un point a ensuite été fait sur l'état

d'avancement des SPANC du territoire de la Communauté de Communes et de CENVES (installations, diagnostics, opérations de réhabilitation groupée...).

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Compte administratif et compte de gestion 2013 (résultat cumulé s'élevant à 1 779 134.08 €), affectation du résultat 2013 et vote du budget primitif 2014 (équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement = 2 436 008 € et d'investissement = 3 843 733 €) ont constitué l'objet de la réunion du Comité Syndical du 06 mars 2014.

Puis il a été évoqué le rendement des ouvrages de transport et de distribution d'eau pour 2012 qui atteint le taux de 79.6 % (l'objectif étant d'être au moins de 66 %).

Il n'y a pas de travaux programmés en 2014 sur la Commune de CHIROUBLES.

Monsieur Maurice COPERET, Président, remercie les délégués du Syndicat pour leur implication au cours de cette mandature ainsi que les différents intervenants et ne demandera pas le renouvellement de son mandat.

3) SYDER

Madame le Maire présente une proposition de travaux concernant l'opération de dissimulation de réseaux secs sur la voie communale n° 7 depuis l'intersection avec la route départementale n° 119 au « Bourg », sur une longueur de 430 mètres dont l'estimatif s'élève à 133 700.00 € TTC ⇒ Le Conseil Municipal ne donne pas de date pour l'instant pour ce programme.

Monsieur Patrick VIGNERON signale que NUMERICABLE s'est honoré de sa dette auprès du SYDER.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE ET LE BOIS NOIR

Par arrêté préfectoral en date du 04 mars 2014, Monsieur le Préfet du Rhône définit le périmètre de lutte comme suit :

* Communes contaminées par la Flavescence dorée de la vigne sur le secteur Nord-Beaujolais : FLEURIE, JULLIÉ, ÉMERINGES, CHÉNAS, LANCIÉ.

* Communes susceptibles d'être contaminées par la Flavescence dorée de la vigne sur le secteur Nord- Beaujolais : JULIÉNAS, VAUXRENARD, CHIROUBLES, VILLIÉE-MORGON, CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS.

Des zones sont délimitées autour des parcelles découvertes contaminées, une surveillance visant à la détection est conduite sous le contrôle de FREDON Rhône-Alpes et des mesures sont préconisées.

2) APPELLATION « BOURGOGNE »

Le Cabinet d'Avocats LAMY a fait savoir qu'une issue favorable a été donnée concernant la procédure devant le Conseil d'État à la suite de la requête de l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais et de ses soutiens. Les décrets de 2011 relatifs aux appellations « Bourgogne » et « Bourgogne aligoté » ont été annulés.

3) ÉLECTIONS MUNICIPALES

La mise en place du bureau de vote est programmée samedi 22 mars en début d'après-midi. Madame le Maire informe d'un changement des règles relatives à la présentation d'un document d'identité pour voter dans les Communes de moins de 1 000 habitants (décret n° 20146352 du 19 mars 2014 modifiant le code électoral). Les électeurs n'auront pas à présenter leur pièce d'identité pour voter.

La séance se termine par des remerciements exprimés par Monsieur Bruno JAMBON, suivis des autres Conseillers Municipaux, à l'encontre de Madame le Maire. Six années très appréciées, qui ont représenté un véritable enrichissement et une très bonne expérience dans la vie d'une collectivité. Madame le Maire remercie à son tour les Conseillers pour leur soutien.

La séance est levée à 20 heures 35.

